

SOMMAIRE

Note de présentation Brève et Synthétique du budget Principal 2022 et de ses budgets Annexes

INTRODUCTION

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du code général des Collectivités Territoriales qui prévoit **qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux**. La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Lors du débat d'orientations budgétaires, la stratégie du mandat a été présentée autour de plusieurs axes d'intervention :

- offrir un service public de qualité (soutien aux habitants) ;
- dynamiser la vie associative culturelle et sportive ;
- poursuivre de la mise en oeuvre des grands projets (aménagements urbains, végétalisation, restauration,) ;
- investir pour moderniser la ville de façon durable et équilibrée.

Le projet de budget 2022 a été bâti sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté le 9 Mars 2022 à l'ensemble du Conseil Municipal.

I Budget Principal : Les grandes orientations budgétaires pour 2022

Pour l'année 2022, Le cumul du budget principal et des budgets annexes hors lotissements s'élève à 34,64 M€ contre 32,74 M€ en 2021.

Pour rappel, en 2021, l'équilibre était de 17,41 M € en fonctionnement et 15,33 M € en investissement soit un total de 32,74 M€ .

Budget Primitif 2022	BP Ville 2022	Budgets Annexes	Total
Section de Fonctionnement	17.38 M €	1.44 M€	18.82 M€
Section d'investissement	13.73 M €	2.09 M€	15.82 M€
Total	31.11 M€	3.53 M€	34.64 M€

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les produits réels de fonctionnement sont composés des postes suivants

Les recettes de fonctionnement	Pour mémoire Budget 2021	Propositions nouvelles 2022
002 RESULTAT DE FONCT REPORTE	1 756 661,24 €	1 032 574,75 €
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	17 747,00 €	18 000,00 €
70 PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE	853 916,00€	857 336,00 €
73 IMPOTS ET TAXES	10 482 617,00 €	10 661 797,00 €
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 931 604,00 €	2 859 385,00 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	288 591,00 €	1 244 050,00 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	75 734,00 €	387 400,00 €
<i>OPERATIONS ORDRE TRANSFERT DE SECTIONS</i>	248 133,00 €	321 796,14 €
TOTAL RECETTES	16 655 003,24 €	17 382 338,89 €

Le chapitre 70 -Les produits du domaines sont stables. Ce chapitre comprends les recettes liées à la tarification des services gérés par la ville :

Facturation restauration scolaire- périscolaire : 352 500 €

Concessions cimetières : 4 000 €

Redevances à caractère sociale : 33 336 €

redevance d'occupation du domaine public : 21 000 €

Remboursement des frais : 363 200 €

Autres remboursements : 83 500 €

Les recettes fiscales (73) et les dotations(74) représentent 77,68 % des recettes de fonctionnement .Elles regroupent plusieurs lignes :

Imposition des ménages : le produit fiscal des 3 taxes est en hausse par rapport à 2021, sous l'impulsion de la seule actualisation forfaitaire des bases fiscales (3,4% pour les locaux d'habitation et 0,8% pour les locaux professionnels en 2022). **Au vu de la prospective la Municipalité fait le choix de ne pas augmenter la pression fiscale en 2022.**

la taxe sur l'électricité : 80 000€

Le produit des droits de mutation à titre onéreux : 380 000 €

Attribution de compensation : 3 763 320 €

Dotation de solidarité communautaire : 95 137 00 €

FNGIR : 931 830 €

FPIC : 134 700 €

DGF : 827 000 €. Malgré la légère hausse de l'enveloppe nationale de DGF communale, et une évolution favorable de la population de la commune, la dotation forfaitaire connaît une nouvelle baisse en 2022 du fait notamment du mécanisme d'écêtement péréqué(ponction effectuée sur la dotation forfaitaire des communes les plus riches au regard du potentiel fiscal par habitant)

DSR : 219 737 €

Les compensations fiscales : 775 000 €

DCRTP : 494 749 €

Les autres produits de gestion courante (75) concernent les revenus d'immeubles, les produits de cessions et les excédents des budgets annexes : 1 244 000 €

Les produits exceptionnels (77) : 387 400 €

Les atténuations de charges(013) correspondent aux remboursements divers sur salaires à la collectivité (indemnités journalières etc) : 18 000 €

2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement	Pour mémoire Budget 2021	Propositions nouvelles 2022
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 295 700,00	3 406 952,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	5 861 180,00	6 100 782,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	115 000,00	120 447,00
022 DEPENSES IMPREVUES	0	78 081 €
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 528 678,72	2 793 914.75
042 OPERATIONS ORDRE TRANSFERT DE SECTIONS	1 960 044,36	2 230 265.57
65 CHARGES DE GESTION COURANTE	2 382 200,00	2 405 995.02
66 CHARGES FINANCIERES	267 576,16	238 901,55
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	244 624,00	7 000,00
TOTAL DES DEPENSES	16 655 003,24	17 382 338,89

Elles se décomposent pour l'essentiel :

Des charges à caractères général (011) qui représentent le 2ème poste de dépenses le plus important après la masse salariale. Cette évolution s'explique par une baisse des dépenses en 2021 du fait de l'annulation de nombreuses manifestations liées à la crise. Mise en place d'un nouvel logiciel de comptabilité pour le mise en place de la M57, réalisation du PEDT,

Des Charges de personnels (012) :

Pour 2022, la masse salariale est impactée par plusieurs facteurs de nature différente, parmi lesquels figurent :

- La création d'une 4^{ème} équipe dédiée à l'entretien des Espaces verts
- Des contrats pour la mise en place du protocole sanitaire Covid (écoles, bâtiments, accueils périscolaire etc)
- dans le cadre du plan de relance le recrutement d'un conseiller numérique
- l'obligation de mettre en oeuvre certaines dispositions statutaires réglementaires, telle que la revalorisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C (mesure nationale)
- la progression naturelle des carrières des fonctionnaires : Le glissement vieillesse technicité (GVT) est un phénomène qui contribue à l'évolution à la hausse de la masse salariale de manière mécanique du fait des avancements d'échelons, des promotions de grade ou de promotion interne.
- L'instauration d'une prime de précarité (mesure nationale) : la loi du 6 août 2019 a prévu la mise en place d'une indemnité de précarité pour tous les nouveaux contrats conclus à compter du 1^{er} janvier 2021 d'une durée inférieure ou égale à un an.
- L'organisation au niveau national des élections présidentielles et législatives
- Les contractuels saisonniers : en 2021, les conséquences de la crise sanitaire ont conduit à limiter le recours aux emplois saisonniers dans les services.
- L'entrée en vigueur du nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP : cette revalorisation s'inscrit dans un cadre budgétaire maîtrisé.

Des charges de gestion courante (65). Compte-tenu de l'impact de la crise sanitaire sur le monde associatif, la municipalité a également fait le choix d'un soutien volontariste aux associations en maintenant l'ensemble de ses engagements. Dans la continuité des années précédentes, la ville maintient en 2022 son engagement en faveurs des associations.

Comme cela était systématiquement le cas au cours de la dernière mandature, la répartition de l'enveloppe de subventions aux associations sera effectuée au cas par cas, en tenant compte de critères objectifs.

Des charges financières (66) : Ce chapitre comprend les intérêts des emprunts de la ville.

Chapitre 014 : Atténuation de produits : Reversement d'une partie de la progression de la taxe foncière des ZAE communautaires

La maîtrise des charges de fonctionnement permet à la collectivité de dégager un autofinancement .

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'établit à 13 735 591.26 € au BP 2022

Les recettes globales d'investissements :

Les recettes d'investissement mobilisées pour financer les investissements se répartissent en 5 grandes catégories :

- Les dotations et fonds divers (chapitre 10) : 3 780 685 €
- Les subventions (chapitre 13) : 447 406 € et les cofinancements (DSIL, DETR, Département,) : 1 391 401 €
- L'emprunt : 2 500 000 €
- Les produits de cessions (024) : 540 000 €
- Autofinancement (021) : 2 793 914.75 €

Le FCTVA, le solde du virement de la section de fonctionnement, la taxe d'aménagement, les subventions obtenues, les cessions d'actifs et la mobilisation d'un emprunt pour la construction d'une nouvelle école à Saint Laurent/Manoire permettent à la ville de financer des projets d'investissement.

Les Dépenses Globales :

Le remboursement du capital : 1 252 776 €

Les opérations d'ordre : Il s'agit de subvention d'équipement pour le 040 et des opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement (041) intégration d'études, avances forfaitaires

Les subventions d'équipement aux organismes (fonds de concours) 430 000 €

Les opérations de travaux et d'équipement : 8 839 810 €

	RESERVES FONCIERES	Dépenses	Recettes
	Terrains nus	130 000 €	
	Terrains bâtis	540 000 €	
	TOTAL	670 000 €	

	VIE SPORTIVE/ STADE / AIRES DE JEUX	Dépenses	Recettes
	Complexe sportif agora	208 535 €	79 250 €
	Complexe L Dutard	617 260 €	187 500 €
	Aires de jeux	224 000 €	83 070 €
	Stade J Dubois		
	TOTAL	1 049 795 €	349 820 €

	EDUCATION/ENFANCE	DEPENSES	RECETTES
	Groupe Scolaire Y Péron	49 910 €	
	Groupe scolaire J Curie	60 944 €	
	Groupe scolaire Atur	667 997 €	55 150 €
	Groupe scolaire Saint Laurent Sur Manoire	2 500 000 €	2 500 000 €
	Centre de Loisirs	42 000 €	42 000 €
	TOTAL	3 320 851 €	2 597 150 €

	VIE LOCALE ET PUBLIQUE/ PATRIMOINE COMMUNAL	DEPENSES	RECETTES
	Médiathèque	4 020 €	
	Bâtiments communaux	610 266 €	195 647 €
	Centre technique municipal	107 000 €	
	Cuisine Centrale	50 000 €	
	Halle de Marchandises Niversac	510 000 €	222 200 €
	TOTAL	1 281 286 €	417 847 €

	PATRIMOINE HISTORIQUE	DEPENSES	RECETTES
	Eglise de Sainte Marie de Chignac	312 507 €	227 180 €
	TOTAL	312 507 €	227 180 €

	DEPLACEMENT/ AMENAGEMENTS/ ENVIRONNEMENT /ESPACES PUBLICS	DEPENSES	RECETTES
	Aménagement du Bourg d'Atur	433 521 €	145 957 €
	Traversée de Sainte Marie de Chignac	250 000 €	
	Lamoura-Cirque	80 000 €	44 100 €
	Espaces Verts	146 700 €	
	Voies communales	1 295 150 €	109 347 €
	TOTAL	2 205 371 €	299 404 €

ENCOURS DE DETTE

€	2022	2023	2024	2025	2026
Encours de dette au 31/12	14 555 801	13 304 024	12 040 506	10 928 348	9 940 161

II .PRESENTATION AGREGEE ET CONSOLIDEE DES BUDGETS ANNEXES

AFFAIRES ECONOMIQUES

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à

AFFAIRES ECONOMIQUES		
Fonctionnement		
	Total dépenses	Total recettes
Equilibre de la section	835 311 €	835 311 €
Investissement		
	Total dépenses	Total recettes
Equilibre de la section	1 196 540 €	1 196 540 €

Le PALIO

LE PALIO		
Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Equilibre de la section	587 968 €	587 968 €
Investissement		
	Dépenses	Recettes
Equilibre de la section	891 653 €	891 653 €

LE CENTRE D'HEBERGEMENT

Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Equilibre de la section	20 894 €	20 894 €
Investissement		
	Dépenses	Recettes
Equilibre de la section	5 917 €	5 917 €

LES LOTISSEMENTS

Le budget annexe « des lotissements » individualise les dépenses et les recettes effectuées. Ces activités sont individualisées dans un budget annexe du fait :

- De la nécessité de connaître le coût final de ce type d'opération.
- D'une obligation fiscale, les activités de lotissement entrant dans le champ d'application de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)
- De la mise en œuvre d'une comptabilité particulière retracée dans une comptabilité de stocks de terrains

BOSQUET D'ANGOUE	Prévision 2022	TOTAL
Fonctionnement		
Dépenses	181 592 €	181 592 €
Recettes	181 592 €	181 592 €
LES BRANDES	Prévision 2022	TOTAL
Fonctionnement		
Dépenses	81 907 €	81 907 €
Recettes	81 907 €	81 907 €
LE HARAS DE BEAUREGARD	Prévision 2022	TOTAL
Fonctionnement		
Dépenses	142 030 €	142 030 €
Recettes	142 030 €	142 030 €
LA FOURTIE	Prévision 2022	TOTAL
Investissement		
Dépenses	308 862 €	308 862 €
Recettes	308 862 €	308 862 €
Fonctionnement		
Dépenses	301 694 €	301 694 €
Recettes	301 694 €	301 694 €
LE JARDIN DU SORBIER	Prévision 2022	TOTAL
Investissement		
Dépenses	89 600.00 €	89 600.00 €
Recettes	89 600.00 €	89 600 .00 €

LE SUCHET 3	Prévision 2022	TOTAL
Investissement		
Dépenses	1 295 548 €	1 291 122 €
Recettes	1 295 548 €	1 295 548 €
Fonctionnement		
Dépenses	2 908 402 €	2 908 402 €
Recettes	2 908 402 €	2 908 402 €

III. CONCLUSION : Une priorité est donnée à la poursuite des projets en cours tout en sachant qu'il faut rester vigilant, en raison d'un contexte contraint et incertain .

Les incertitudes qui pèsent sur certaines dotations, représentent pourtant une part non négligeable dans les recettes de fonctionnement du budget communal (impact de la réforme de la DGF Dotation Globale de Fonctionnement).